



Procès-verbal du conseil municipal

Mercredi 29 octobre 2025 à 19h00

Mairie de Huriel – Salle du conseil



Mairie de Huriel – 6 place de la Toque – 03380 – HURIEL
☎ 04.70.28.60.08 - mairie@huriel.fr - Site Internet : www.huriel.fr

Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le mercredi vingt-neuf-octobre-deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, à la mairie d'Huriel, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur ABRANOWITCH Stéphane, maire, en suite de la convocation en date du vingt-trois-octobre-deux-mille-vingt-cinq.

Présents : 16

- Mr Stéphane ABRANOWITCH
- Mme Pauline AVELINE
- Mr Frédéric BONEMAISON
- Mr Gérard BOURICAT
- Mme Samantha BOUTET
- Mr Jean-Elie CHABROL
- Mme Sandrine DEFFONTIS
- Mr Antoine DESGRANGES
- Mr Serge DUMONT
- Mr Serge LAURENT
- Mr Mathieu MAGNIERE
- Mme Christelle MAUME
- Mme Corinne NAQUET
- Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mme Delphine SUREAU
- Mr Pierre VALLOCHIA

Procurations : 5

- Mr Alain BLONDRON pour Mme Corinne NAQUET
- Mme Véronique GODET pour Mme Delphine SUREAU
- Mme Caroline GRATIAN pour Mme Samantha BOUTET
- Mme Elise MELSEN pour Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mme Elodie OGAR pour Mr Gérard BOURICAT

Absents :

- Mme Marie-Line GIRARD

Excusé : 1

- Mr Stéphane REMY

Mme Delphine SUREAU est désignée secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h02, s'assure des présences, des pouvoirs et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (30 septembre 2025)	4
Urbanisme.....	4
Plan local d'urbanisme	4
Schéma directeur de l'assainissement et du zonage d'assainissement	5
Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif	6
Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	6
Cession d'une portion de voie communale.....	7
Programmes d'investissements	7
Renaturation des cours des écoles – Avenant au marché de travaux	7
Finances	8
Subvention exceptionnelle au profit de l'EMAPH.....	8
Social.....	8
Désignation d'un représentant auprès du conseil d'administration de l'Espace Mosaïque	8
Projet d'aide au permis de conduire	8
Informations générales – Questions diverses	9
Travaux réalisés	9
Conseil municipal jeunes	9
Agenda	10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (30 septembre 2025)

Ce procès-verbal était consultable en ligne via l'environnement numérique dédié au conseil municipal auquel ont dorénavant accès l'ensemble des élus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité (DEL25102900)

Urbanisme

Plan local d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle les enjeux du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Prévu pour la période de 2021 à 2031, il doit remplacer le PLU de 2007. Il a été établi sur la base d'une croissance démographique annuelle de 0,65%.

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. La lutte contre l'artificialisation des sols représente un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbe plus de dioxyde de carbone. La loi « Climat & Résilience » du 22 août 2021 a posé l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'objectif 2050. Un rapport du Sénat publié en mai 2021 montre que les aires urbaines couvrent 22% du pays contre 7% en 1936.

Les défis du PLU sont les suivants :

Défi 1 **Maintenir l'attractivité résidentielle**

- Stimuler la croissance et le renouvellement démographique
- Diversifier l'offre de logements et offrir les conditions d'un parcours résidentiel
- Garantir un développement communal principalement centré sur le cœur de village et valoriser la qualité du cadre de vie

Défi 2 **Mettre en valeur et développer l'économie de la commune**

- Conforter les activités commerciale set les services
- Favoriser le développement économique PME / PMI et l'artisanat
- Assurer la pérennité et le développement de l'activité agricole
- Accroître les potentiels de loisirs et de tourisme

Défi 3 **Préserver l'environnement rural et valoriser le patrimoine communal**

- Valoriser le patrimoine historique, la Cité close et l'ensemble prieural
- Préserver les paysages typiques du bourbonnais et de la commune
- Préserver la trame verte et bleue, et les continuités écologiques
- Repenser l'urbanisme dans une perspective de moindre empreinte écologique

Il est ensuite laissé la parole à monsieur Florian ROUSSEL du cabinet d'urbanisme OXYRIA qui effectue une présentation de la version finale du PLU.

Le PLU est un document réalisé pour 10 ans. C'est donc un document provisoire, amené à évoluer, qui prend en compte les besoins pour les 10 prochaines années et qui priorise le bâti existant.

La croissance démographique retenue (0,65%) se traduit par un besoin de 72 logements supplémentaires sur les 10 prochaines années. Ce chiffre monte à 78 s'il est pris en compte la diminution de la taille des foyers. Parmi ces 78 logements, 59 sont des logements neufs et le reste en réhabilitation.

Monsieur le maire explique qu'il a été fait effort sur les parcelles qui peuvent accueillir des constructions. Les parcelles identifiées comme n'étant pas raisonnablement en mesure d'accueillir des constructions ont été sorties de la surface constructible afin de ne pas pénaliser inutilement les surfaces utilisables pour les futures constructions.

Mr CHABROL, conseiller municipal et président de la communauté de communes du pays d'Huriel, rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fera l'objet d'une révision en 2026. Il demande si le PLU sera adapté au nouveau SCoT. Il lui est répondu que le PLU ne peut être modifié que lors d'une procédure, cette dernière pouvant être simplifiée. La version définitive du PLU présentée ce jour est basée sur le SCoT actuel.

Monsieur le maire indique que la commune, malgré une évolution ambitieuse de sa démographie, reste dans les objectifs imposés par la ZAN (zéro artificialisation nette). Le potentiel de construction est supérieur aux besoins de la commune mais a été validé grâce à l'atteinte de l'objectif. Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) devront être encadrés.

Le règlement écrit a été réadapté aux usages. Les emplacements réservés ont été supprimés hormis ceux destinés à la création des cheminements doux

Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) conduit simultanément au PLU a été laissé à l'abandon par l'UDAP 03. La version actuelle ne répond plus aux attentes de l'UDAP qui réclame une nouvelle version conforme à ses attentes. Le diagnostic réalisé est bon mais la rédaction doit être simplifiée. Il va être nécessaire de relancer un appel d'offre pour une nouvelle étude pour le PVAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (DEL25102901) :

- Approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il résulte du dossier final et des modifications intervenues après l'enquête publique ;
 - Le dossier approuvé est constitué des pièces suivantes :
 - Rapport de présentation, incluant le diagnostic et l'évaluation environnementale.
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
 - Règlement (écrit et graphique - plan de zonage).
 - Annexes (servitudes d'utilité publique, etc.).
 - Le Plu ainsi approuvé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sera consultable sur le Géoportail de l'urbanisme ;
 - Le PLU entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité et à compter de la date à laquelle il aura été transmis au préfet et publié.
- Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Schéma directeur de l'assainissement et du zonage d'assainissement

Monsieur le maire expose ensuite le schéma directeur de l'assainissement qui a été réalisé avec le concours du cabinet LARBRE INGENIERIE représenté ce soir par monsieur Arnaud LABROUSSE.

Ce schéma directeur de l'assainissement permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales afin d'assurer sa pérennité. Il a pour vocation de réaliser un état des lieux de l'existant afin d'avoir une vision claire et stratégique. Le zonage des eaux pluviales et des eaux usées doit être référencé dans le PLU.

Dans le cas d'assainissements collectifs de petite dimension, comme c'est le cas pour la commune de Huriel, il est indispensable de séparer les eaux pluviales des eaux usées. Les nouveaux branchements exigent la séparation des eaux pluviales qui sont surabondantes sur la station d'épuration.

Les travaux d'assainissements sont de moins en moins aidés. Les subventions diminuent fortement alors même que le coût des travaux augmente significativement. En prenant en compte les exigences cumulées, le coût des travaux d'assainissement a été multiplié par 6 au cours des 3 dernières décennies. Aujourd'hui les travaux d'investissement ne seraient subventionnables qu'à 35% au mieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (DEL25102902) :

- Approuve le Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) de la commune de Huriel dans sa version définitive. Il comprend notamment :
 - Le rapport technique justifiant les choix d'aménagement ;
 - Le plan de zonage d'assainissement collectif et non-collectif,
 - Le programme d'actions et d'investissements
- Décide la mise à disposition du public du schéma directeur d'assainissement ainsi approuvé à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le maire fait présenter le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif qui peut être résumé de la manière suivante. Il concerne 10 377 habitants soit environ 41% de la population du territoire. 645 contrôles ont été effectués en 2024 et 83% de ces contrôles étaient réalisés à titre périodique.

Le taux de conformité des installations est de 81,9%.

Le tarif des contrôles est de 95 euros pour les installations neuves et de 90 euros pour les contrôles périodiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la communication du rapport 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif (DEL25102903).

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le maire fait présenter le rapport 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable. Le rapport concerne 13 973 abonnés. Il est rappelé à l'assemblée que la taxe de performance des réseaux d'eau potable s'applique aux pertes du réseaux provoquées par les fuites et que cette lutte contre les fuites est un enjeu important.

Il est constaté :

- Une légère dégradation des taux de conformité concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques survenues lors des importantes intempéries en 2024 ;
- Une réduction de la volumétrie des pertes en eau qui reste cependant conséquente pour un volume total de 385 091 mètres cube, soit 24,41% du volume d'eau mis en distribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la communication du rapport 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable (DEL25102904).

Cession d'une portion de voie communale

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la décision de vente d'une portion de voie communale à Mr et Mme POUDEVIGNE lors du conseil municipal du 3 juin dernier.

Aujourd'hui, ils sollicitent l'acquisition de 8 mètres carrés situés entre deux parcelles leur appartenant.



Monsieur le maire propose de répondre favorablement à la sollicitation et de mettre en place un forfait de 150 euros pour les acquisitions jusqu'à 30 mètres carrés. Les démarches administratives sont identiques quelle que soit la surface cédée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (DEL251029605) :

- Approuve la cession de voirie située entre les parcelles ZK149, ZK315 et ZK208 pour un montant forfaitaire de 150 euros,
- Décide le déclassement de la portion de voirie (8 mètres carrés).

Programmes d'investissements

Renaturation des cours des écoles – Avenant au marché de travaux

Monsieur le maire présente ensuite une proposition d'avenant au marché de renaturation des cours des écoles. Il n'a pas pu être fourni à la commune les homologations attendues concernant la résistance au vent des ombrières initialement prévues.

Ces ombrières sont remplacées par des modèles davantage robustes et esthétiques. Le surcoût de ces équipements nécessite un avenant d'un montant de 9 137,10 € HT. Ce marché de travaux d'un montant initial de 283 739,75 € HT s'élève dorénavant à la somme de 292 876,85 € HT, soit une augmentation de 3,22%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant présenté et autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants (DEL25102906).

Finances

Subvention exceptionnelle au profit de l'EMAPH

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande qui a été formulée par l'Ecole de Musique Associative en Pays d'Huriel (EMAPH). Cette dernière connaît une augmentation du nombre de ses élèves et de leur niveau global. Ceci se traduit pour des besoins de pianos supplémentaires.

Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour l'achat d'un piano numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à l'EMAPH une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (DEL25102907).

Social

Désignation d'un représentant auprès du conseil d'administration de l'Espace Mosaïque

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 30 septembre 2025, il a été décidé d'adhérer à la convention de l'Espace Mosaïque se traduisant par une participation financière de la commune.

L'article 2 de cette convention indique que les communes adhérentes devront désigner un représentant. Monsieur le maire propose :

- Titulaire : Serge DUMONT
- Suppléante : Corinne NAQUET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition effectuée destinée à représenter la commune au conseil d'administration de l'Espace Mosaïque (DEL25102908).

Projet d'aide au permis de conduire

Madame Samantha BOUTET présente ensuite à l'assemblée la proposition suivante qui a été approuvée par le conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

L'aide au permis de conduire consiste à échanger du travail contre une participation financière du permis de conduire.

Les travaux identifiés pourraient être des « petits travaux, l'entretien des espaces verts ou encore le nettoyage de la voirie. Le volume horaire consacré serait de 21 heures. L'aide financière d'un montant de 300 euros serait directement versée auprès de l'auto-école de Huriel sous condition de présentation à l'examen. Cette aide au permis de conduire serait limitée aux 10 premiers candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'aide au permis de conduire d'un montant de 300 euros directement versé auprès de l'auto-école de Huriel en contrepartie de 21 heures de travaux au profit de la commune et sous condition de présentation à l'examen de conduite (DEL25102909).

Informations générales – Questions diverses

Travaux réalisés

Parmi les travaux significatifs réalisés en régie par les services techniques municipaux figure notamment l'empierrement des abords la mare de Fareilles.



Conseil municipal jeunes

Les élèves du primaire et du collège ont voté pour le conseil municipal jeunes.

Les résultats sont les suivants :

- Elise MARCHAND
- Soan MARCEAU
- Lucie PERROT
- Lila DA SILVA
- Rafael GORSE GUSTIAUX
- Samuel PORCHE
- Louise VISTE
- Elliot DA SILVA
- Louka PERROT
- Shaina HURTREL

Le maire et les adjoints n'ont pas encore été élus parmi ce conseil municipal jeunes

Agenda

Il est ensuite réalisé un tour d'agenda des prochaines manifestations.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 28 novembre 2025 à 19h00.

Secrétaire de séance

Delphine SUREAU

Le maire

Stéphane ABRANOWITCH